



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT V-698/09-19

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$
(DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE JONCAS — TRAVAUX)**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement V-698/09-19, décrétant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux reliés au développement domiciliaire Joncas;

QUE : Le règlement V-698/09-19 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 2 octobre 2019;

QUE : Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 12 mai 2020;

QUE : Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 12^e jour de mai 2020.


Suzanne Chapados, Greffière



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT V-698/09-19

**DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$
(DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE JONCAS — TRAVAUX)**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement V-698/09-19, décrétant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux reliés au développement domiciliaire Joncas;

QUE : Le règlement V-698/09-19 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 2 octobre 2019;

QUE : Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 12 mai 2020;

QUE : Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 12^e jour de mai 2020.


Suzanne Chapados, Greffière